



AGIR FACE AUX RÉORGANISATIONS INTERNES



Connaître les moyens d'action du CSE face aux réorganisations hors procédures spécifiques. La formation ne traite pas des licenciements économiques, des plans de départs volontaires, des transferts d'entreprise (fusions, cessions) avec transferts des contrats de travail (application du L.1224-1).



1 JOUR

PUBLIC

Elu du CSE

TARIF

Formation uniquement en intra entreprise en présentiel ou en visioconférence. Organisation sur mesure à la date de votre choix. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

PRÉREQUIS

Aucun



100 %
des élus
recommandent
cette formation.

Indicateurs de résultats
détaillés sur notre site
internet

PROGRAMME

► LES MOYENS D'ACTION DU CSE

- La consultation du CSE
- Les résolutions du CSE
- Les expertises possibles
- Agir en cas de défaut de consultation

► LES RÉORGANISATIONS DEVANT DONNER LIEU À UNE CONSULTATION

- Quelques exemples sans licenciement
- La documentation utile
- Les écueils et points de vigilance généraux
- Les écueils et points de vigilance au cas par cas
- Le télétravail

► LES MOYENS DE SUIVI

- La mission d'inspection
- La réclamation
- Les recours d'urgence